



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE  
**NOUVELLE-  
AQUITAINE**  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche  
et de Protection du Milieu Aquatique  
de Nouvelle-Aquitaine



Procès-verbal  
3 mars 2022

# Conseil d'administration

Réuni en visioconférence

Logiciel de visioconférence LifeSize mis à disposition par la FNPF. État de présence des membres du conseil d'administration connectés :



## État des connexions

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Brichet	Président FD17
Roger Virlojeux	Vice-Président FD23
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24
Alain Daly	Trésorier FD24
Daniel Bourdie	Président FD33
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
André Lesage	Président FD40
Michel Vincent	Secrétaire FD40
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Alain Guillaumie	Trésorier FD47
André Dartau	Vice-Président FD64
Yves Lourouse	Secrétaire FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Jean-Claude Peigne	Administrateur FD79 et Président ADAPAEF 79
Francis Bailly	Président FD86
Julien Buisson	Vice-Président FD87
Jean-Christophe Boireau	Président FD87

## Excusés

Patrick Chabrilanges	Président FDAAPPMA19
Michel Faure	Trésorier FDAAPPMA19
Christian Perrier	Président FDAAPPMA23
Jean-François Régnier	Président FDAAPPMA64

## Invités

Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA
-----------------	------------------------------

2

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique  
Nouvelle-Aquitaine

16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70

[arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org](mailto:arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org) [www.peche-nouvelle-aquitaine.org](http://www.peche-nouvelle-aquitaine.org)

Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

## Ouverture du conseil d'administration à 9H30

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur participation par visioconférence.

Des échanges préliminaires concernent la gestion quantitative de l'eau, notamment dans les Deux-Sèvres, avec la décision de la FDAAPPMA79 de se retirer du protocole d'accord. M. Jean-Michel Grignon souhaite avertir les autres FDAAPPMA des difficultés rencontrées dans le domaine de la gestion quantitative de l'eau, de l'énergie dépensée pour continuer à intégrer la gouvernance de ces instances, pour un résultat tout à fait discutable. La FDAAPPMA79 a d'ailleurs recruté un hydrogéologue et craint même des assecs d'hiver.

M. Francis Bailly souhaite partager le fait que les tolérances des appareils de mesure des niveaux de l'eau peuvent être discutées et qu'un biais pourrait être recherché de ce côté.

M. Mathieu Labrousse regrette que l'État ne joue pas son rôle en termes de contrôle du remplissage des retenues d'eau.

### 1. Approbation du PV du 14 avril 2021

M. Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal du conseil d'administration du 14 avril 2021 à approbation. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARP-NA, espace statutaire.

**Délibération :**

Le procès-verbal du conseil d'administration 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Clôture des comptes 2021

M. Alain Daly annonce que l'équilibre financier a été atteint pour l'année 2021. Les comptes sont actuellement contrôlés par le commissaire aux comptes qui n'a pas encore rendu son avis (les comptes lui ont été remis le 8 février 2022). Dans l'attente, il est proposé au conseil d'administration de clôturer les comptes au 31 décembre 2021 tel que les statuts de l'ARP-NA le prévoient.

Les vérificateurs aux comptes seront convoqués dans les meilleurs délais.

M. Mathieu Labrousse souhaite avoir le sentiment de chacun sur le fonctionnement administratif et financier de l'ARP-NA. Il remercie M. Alain Daly et Alix Gilles-Bon pour leur rigueur. Aucun dysfonctionnement n'est rapporté.

**Délibération :**

Le conseil d'administration procède à la clôture des comptes au 31 décembre 2021.

## 3. Budget prévisionnel 2022

M. Alain Daly présente le budget prévisionnel équilibré à 185 930 € de recettes pour 185 870 € de charges. La participation de l'ARP-NA au WEBPDPG explique l'augmentation substantielle des charges, compensées par des subventions dédiées à la mise en œuvre de cet outil.

M. Jean-Louis Molinié annonce que la FNPF, au vu du bon résultat réalisé en 2021, dotera les FDAAPPMA et les AR de 10 000 € pour l'achat de matériel en 2022. Il conviendra donc de le prendre en compte pour l'élaboration du budget prévisionnel. M. Mathieu Labrousse rappelle une nouvelle fois que la FNPF devrait augmenter les dotations aux associations régionales.

M. Mathieu Labrousse soumet au vote le budget prévisionnel. Aucune remarque n'est formulée.

**Délibération :**

Le budget prévisionnel pour l'année 2022 est adopté à l'unanimité.

## 4. Point FNPF

### 4.1 Formation des élus – journée d'intégration

La FNPF organise des journées nationales d'intégration des nouveaux élus en septembre dans le cadre du renouvellement des mandats.

En déclinaison de cela, il est demandé aux associations régionales d'organiser des journées régionales d'intégration. Alix Gilles-Bon participe au groupe de travail national qui fournira les supports harmonisés pour l'ensemble des régions.

Le bureau de l'ARP-NA a identifié la semaine du 13 au 17 juin 2022 pour organiser ces rencontres régionales. L'objectif sera de se réunir et d'échanger entre pairs, transmettre des connaissances aux nouveaux élus, de favoriser les retours d'expérience, valoriser l'engagement et renforcer le sentiment d'appartenance.

M. Jean-Michel Ravailhe propose que cette journée régionale d'intégration se déroule à Périgueux, au centre de la communication qui sera susceptible d'accueillir 50 personnes à minima.

La date de cette journée est fixée au **jeudi 16 juin 2022** au centre de la communication à Périgueux.

#### 4.2 Communication

La campagne de communication de la FNPF est présentée (campagne d'affichage nationale) avec 6 000 affiches déployées sur tout le territoire national, ainsi que l'acte II de la campagne « Sauvons nos rivières ». Quelques remarques sont formulées quant au timing de cette campagne. MM. Ravailhe et Morinet ne comprennent pas pourquoi la campagne n'a pas débuté avant l'ouverture de la truite. Il est demandé aux FDAAPPMA de relayer cette communication sur leurs réseaux sociaux respectifs. Cette action de communication ne sera efficace que si elle est relayée massivement au niveau départemental. Il est nécessaire que les FDAAPPMA s'en emparent, intègrent les éléments graphiques dans leurs supports de communication, etc...

Enfin, une formation « communication » sera proposée aux élus et aux salariés des FDAAPPMA.

#### 4.3 Subventions

Un point d'étape est réalisé pour les demandes de subvention 2022 qui ont été transmises à la FNPF. Une demande a été effectuée au titre de la fiche action LPA0502 pour le compte de l'AFPCVL pour les FDAAPPMA de l'ex Poitou-Charentes dans le cadre de la diffusion des spots sur FR3.

Une demande de subvention a été adressée également pour la réalisation des spots de valorisation touristique pour les FDAAPPMA 47, 17 et 64. Les tournages sont prévus au mois de mai pour les FDAAPPMA 47 et 17. Le montant demandé est de 10 000 €.

Une demande de subvention de 5 000 € a été réalisée pour l'organisation du Salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine. Il est rappelé que le rendez-vous politique est fixé au 23 mai.

Un film sera réalisé avec l'UFBAG pour la valorisation des actions « milieux » des FDAAPPMA. Plusieurs FDAAPPMA seront sélectionnées pour valoriser leurs actions en faveur de la protection de la biodiversité et de l'importance de l'engagement bénévole au sein des SAPL (Corrèze, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques...).

## 5. Prochaine assemblée générale

M. Jean-Louis Molinié explique que la date d'installation du conseil d'administration de la FNPF n'est pas encore fixée mais qu'il se peut fortement que le 11 mai 2022 soit retenu. Or, le bureau de l'ARP-NA avait identifié le 11 mai pour l'assemblée générale de l'ARP-NA.

Il est donc proposé de déconnecter l'assemblée générale ordinaire qui pourra se dérouler plus tard, au mois de mai, de l'assemblée générale électorale à laquelle seuls les présidents sont statutairement conviés pour l'élection des quatre candidats au conseil d'administration de la FNPF.

La date, qui sera à confirmer dans les meilleurs délais, pour l'assemblée générale électorale, qui pourra se tenir à Bazas, est le 20 avril 2022. Ceux qui ne pourront pas y assister pourront transmettre un pouvoir à un autre président.

Une circulaire de la FNPF sera adressée à l'ensemble des FDAAPPMA ; les associations régionales seront placées en copie.

## 6. Point Région : projet de convention régionale, demande de subvention 2022.

M. Mathieu Labrousse rappelle que tous les présidents ont été destinataires du projet de convention régionale qui couvrira la période 2022-2024.

Il propose au conseil d'administration de le mandater et par délégation, M. Alain Daly pour signer cette nouvelle convention, plus ambitieuse, conforme aux ambitions de NéoTerra et dotant les FDAAPPMA de moyens financiers supplémentaires. En effet, une augmentation de 7 000 € par an et par FDAAPPMA a été négociée pour l'axe A biodiversité. 7 000 € euros supplémentaires ont également été obtenus pour chaque FDAAPPMA dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action ENEDS. Enfin, la coordination régionale a été valorisée et sera désormais accompagnée.

Cette nouvelle convention sera votée est séance plénière à l'hôtel de région le 22 mars 2022.

### **Délibération :**

Le conseil d'administration de l'ARP-NA mandate M. Mathieu Labrousse et par délégation, M. Alain Daly, à signer la convention régionale pêche Nouvelle-Aquitaine 2022-2024, qui sera votée le 22 mars 2022 en Séance plénière au Conseil régional. M. Alain Daly est également mandaté pour accomplir toutes les formalités administratives afférentes aux demandes, suivis et soldes des subventions régionales inhérentes à cette convention.



Un bilan des actions 2018-2021 est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.peche-nouvelle-aquitaine.org/bilan2018-2021>. Le conseil régional et l'ensemble des FDAAPPMA se félicitent de ce partenariat permettant d'atteindre des objectifs concrets, tant en termes de restauration de la biodiversité, que de développement du tourisme pêche ou encore d'éducation à l'environnement.

Un point est réalisé concernant les demandes de subventions.

Les bilans ont été demandés aux FDAAPPMA pour les axes A et B 2020. L'axe C 2020 a quant à lui été intégralement soldé.

Les avances de 60% pour les axes A, B et C ont été versées aux FDAAPPMA.

Concernant l'année 2022 ; il conviendra de transmettre les demandes de subvention, conformes au cadre fixé par la nouvelle convention avant la fin du mois d'avril afin de viser un passage en commission permanente le 4 juillet 2022.

## 7. Salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine du 21 au 29 mai 2022

L'ARP-NA sera présente au sein de la plus grande ferme de la Région du 21 au 29 mai 2022 à l'occasion du Salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

Cet espace ludique et pédagogique permet chaque année à des milliers de visiteurs de découvrir, de manière expérientielle, différentes exploitations et filières.

Cette année, un espace dédié Chasse (avec la Fédération régionale des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine) et Pêche permettra aux visiteurs de s'immerger au cœur d'un décor naturel afin d'être sensibilisés aux enjeux de la biodiversité, de la fragilité des zones humides et de la protection des milieux aquatiques. Un bassin versant sera recréé pour l'occasion et il est demandé à chaque FDAAPPMA de mettre à disposition un ou deux animateurs (ou bénévoles)

à disposition pendant un ou deux jours. Un planning sera adressé aux FDAAPPMA afin d'adresser les disponibilités de chacun.

M. Daniel Bourdie propose de mettre à disposition le simulateur pêche de la FDAAPPMA 33.

M. Mathieu Labrousse rappelle que toutes les bonnes volontés sont bonnes à prendre, notamment pour la collecte des végétaux, le montage et le démontage. La FDAAPPMA 24 met à disposition 2 salariés pour la collecte des végétaux sur leur site fédéral.

Il est rappelé que le Président Alain Rousset organise chaque année une rencontre des pêcheurs et des chasseurs le lundi matin à partir de 8H00 (23 mai cette année).

## 8. Annuaire juridique des FDAAPPMA

Conformément à la volonté de l'assemblée générale de l'ARP-NA, un annuaire juridique a été créé et mis en ligne sur le site de l'ARP-NA afin de recenser les professionnels du droit recommandés par les différentes FDAAPPMA.

<https://www.peche-nouvelle-aquitaine.org/annuairejuridique>

## 9. Journées Régionales et Challenge inter-FD

M. Gilles Bricet présente les avancées liées à l'organisation des journées régionales : garderie, animation, directeurs, WEBPDPG. Les dates seront annoncées dans les meilleurs délais aux FDAAPPMA.

M. Jean-Michel Grignon présente les avancées liées à l'organisation des rencontres inter-FD. Une première manche se déroulera à Niort. La question se pose d'organiser ces rencontres en semaine ou le weekend. À l'unanimité, des dates en semaines seront privilégiées. Les équipes

seront composées d'élus et de salariés de chaque structure. Les dates seront transmises dans les meilleurs délais avec le règlement qui sera spécifique à chaque épreuve.

## 10. Sécurité pêches électriques – films - WEBPDPG

### 10.1 Sécurité pêches électriques

Plusieurs exemplaires du « guide sécurité pêches électriques, bonnes pratiques » élaboré en partenariat avec la MEP19 et l'AFPCVL ont été transmis aux FDAAPPMA. La version numérique a également été transmise. Ce guide sera également utilisé en support par les différents professionnels de la sécurité, notamment dans le cadre des habilitations.

La FDAAPPMA86 met à disposition ses « fiches de chantiers pêches électriques », préconise des waders normés et alerte quant à la réception de gants dangereux de la part du fournisseur Dream électronique.

La FDAAPPMA 64 souhaite que la question du BE manœuvre soit approfondie.

### 10.2 Films de promotion du tourisme pêche

La réalisation des prochains films est planifiée pour la semaine du 9 au 13 mai pour les FDAAPPMA 17 et 47. Le film de la FDAAPPMA 64 sera réalisé à l'automne.

### 10.3 WEBPDPG

Un point d'étape est réalisé sur la mise en place du WEBPDPG et notamment la partie cartographique (assez chronophage).

Les Géoportails des FD19 et 33 sont en cours d'ouverture, tous les autres sont ouverts. Le calage des contextes interdépartementaux est en cours de finalisation. Les cours d'eau ont été calés pour quasiment toutes les FDAAPPMA. Le prestataire, Nanogis, épaulé les FDAAPPMA

pour ce déploiement. Les FDAAPPMA 40 et 47 sont particulièrement avancées sur les l'import des pêches électriques et de la donnée thermique.

Concernant la partie expertise, les FDAAPPMA 40, 64, 24, 79 et 86 ont débuté l'intégration.

## 10. Divers

Une nouvelle fois, plusieurs FDAAPPMA alertent sur la question du photovoltaïque flottant. Il est souhaité qu'un groupe de réflexion soit formé au niveau national sur la thématique afin de préparer des argumentaires. L'UFBAG s'est déjà mobilisée à travers la mise à disposition de ressources documentaires et la FDAAPPMA 40 a transmis une note et une réponse à une consultation publique.

**Clôture du conseil d'administration extraordinaire à 13h00.**